

furt, savant voyageur allemand, la présidence d'une société de géographie qui existe au Caire. Il accepta; un an après, M. Schweinfurt donna sa démission et M. le marquis de Compiegne se trouvant trop jeune pour rester seul président se retranchant modestement derrière les fonctions de secrétaire-général, laissa la présidence au fils aîné du khédive.

A la suite de la discussion dont nous venons de parler, une rencontre fut décidée.

Les témoins essayèrent d'arranger l'affaire, mais il y avait en voie de fait et en alla sur le terrain.

M. le marquis de Compiegne avait choisi, en sa qualité d'officier, le pistolet. Les témoins réglèrent le combat dans les conditions les plus bénignes. Il fut décidé qu'on se battrait au pistolet d'arçon, à balle libre et à trente pas.

M. Mayer tira le premier et la balle alla frapper l'épaule droite de son adversaire, et, filant droit, se logea entre la clavicle et l'omoplate.

Les témoins rédigèrent un procès-verbal dans lequel il fut reconnu que tout s'était passé dans les conditions les plus honorables, et M. le marquis de Compiegne fut ramené en voiture à son domicile.

Les trois premiers jours, aucun symptôme grave ne se manifesta et, bien que les médecins n'eussent pu extraire la balle, on ne concevait aucune crainte sérieuse, quand le dimanche l'état du blessé empira.

Une dépêche arrivée à Paris le lundi matin annonçait à la famille du marquis une solution terrible.

Le lundi soir, nouvelle dépêche. Il y avait du mieux dans la situation.

Le mardi on ne reçut pas de nouvelles; mais le mercredi soir une dernière dépêche annonçait que le marquis venait de succomber.

Nous ne dépendrons pas la douleur de Mme de Compiegne en apprenant la mort d'un fils qu'elle adorait. On télégraphia immédiatement pour donner l'ordre d'expédier le corps du marquis en France et il arrivera à Paris dans les premiers jours de la semaine prochaine.

M. l'amiral La Roncière Le Noury s'est empressé d'adresser à la pauvre mère une lettre dans laquelle il lui exprime ses regrets personnels, ainsi que ceux de tous les membres de la Société de géographie, et il termine par ces mots: «Géost un savant et un grand cœur que nous perdons.»

Voici l'avis qu'on a pu lire dans le Petit Lyonnais:

COMITÉ D'ASSISTANCE DÉMOCRATIQUE. «Le comité informe les personnes qui lui adressent des demandes de secours qu'il est inutile d'y joindre des pièces ou certificats. La demande, signée de deux personnes attestant leur moralité et leurs convictions démocratiques, est seule nécessaire.» (Signé: le président, Edouard Fournier.)

C'est clair et précis. Tout commentaire est superflu. On vous serez républicains, ou vous mourrez de faim!

ANTOINE ORÉLIE 1<sup>er</sup>. — Voici quelques détails sur l'infortuné souverain d'Araucanie.

Antoine de Tonnens et non de Tonnens, comme on l'écrivit à tort, qualifié par ses biographes d'aventurier français, ex-roi d'Araucanie et de Patagonie, sous le nom d'Orélie Antoine 1<sup>er</sup>, naquit à Chourgnac (Dordogne), vers 1820, et débuta par être avoué à Périgueux.

Ayant le goût des voyages, il visita l'Amérique du Sud, le Chili d'abord, puis le pays des Araucans, qui était alors gouverné par un grand nombre de Caciques fort divisés entre eux. Il se mit en relations avec un de ces chefs, nommé Magnif, et lui proposa d'établir une royauté en Araucanie. Proclamé roi en 1861, l'ex-avoué prenant son rôle au sérieux résolut d'implanter chez son peuple une constitution et une législation calquées sur celles de la France; mais pour cela il fallait de l'argent, et l'emprunt que M. de Tonnens essaya de contracter en France éprouva partout, même à Périgueux, l'échec le plus complet.

De son côté, la République du Chili ne voyait pas sans indifférence et même sans craintes ce nouvel adversaire s'établir au sud de ses domaines, et la guerre devint imminente. Orélie Antoine 1<sup>er</sup> devant le péril déploya une activité prodigieuse. Il parcourut ses Etats pour organiser par toute la défense et s'entendit avec un chef indigène nommé Guenterol, qui devait lui fournir 40,000 hommes.

Le 4 janvier 1862, il campait dans la plaine de Los Perales, lorsque ses domestiques et ses interprètes acheminés par le gouvernement chilien (singulière façon de faire la guerre à un ennemi loyal) l'attirèrent dans un guet-apens où il fut fait prisonnier.

Jeté dans la forteresse des Angeles, M. de Tonnens en appela au consul de France à Santiago, M. de Cazotte, de ce qu'il considérait comme une violation du droit des gens. Les tribunaux chiliens s'étant déclarés incompétents pour le condamner, on le maintint en prison. Une nuit, il parvint à scier un des barreaux de la fenêtre de son cachot et s'évada en se jetant à la nage. Traqué de toutes parts et ressaisi, il fut emprisonné de nouveau. Enfin, sur la demande du gouvernement français, il fut relâché en 1862 et revint en France, où il se mit à faire un nouvel appel aux fonds publics pour reconquérir sa royauté perdue. Tous ses efforts, qui méritaient peut-être d'être encouragés, n'obtinrent aucun succès. A contraire, le 22 octobre 1864, il était traduit en police correctionnelle pour le paiement

d'un billet de 2,500 francs, souscrit à un logement, et qu'il avait signé: «Prince Orélie Antoine 1<sup>er</sup>». Mais ce billet ayant été payé, le tribunal écarta le délit d'escroquerie et respecta en lui une Majesté tombée.

Il fit depuis plusieurs autres tentatives pour remonter sur le trône d'Araucanie, et en avril 1874, accompagné de quatre personnes, il quitta Buenos-Ayres pour entrer en Patagonie, lorsqu'il fut de nouveau arrêté, grâce au gouvernement chilien, qui avait envoyé une goélette à sa poursuite, ramené à Buenos-Ayres et écroué à la prison de Chibildo le 19 juillet.

Enfin, le 31 octobre suivant, il reprit sa liberté et revenait en France. Il parait qu'il avait caressé un dernier espoir de restauration; mais une maladie contractée dans l'Amérique du Sud pendant son dernier voyage, le fit entrer à l'hôpital de Bordeaux, où il est mort.

Les ports qui reçoivent le plus de navires chargés se classent ainsi, d'après les chiffres de 1875:

Marseille	494,710 tonnes.
Bordeaux	411,649 —
Le Havre	237,034 —
Cette	155,508 —
Rouen	113,632 —
La Rochelle	101,859 —
Arlès	73,870 —
Nice	71,655 —
Dunkerque	66,354 —
Brest	60,920 —
Saint-Martin	57,195 —
Nantes	56,823 —
Bastia	51,671 —
Libourne	45,887 —
Rochefort	44,207 —
Honfleur	38,740 —

LE SINGULIER CAS DE FOLIE D'HENRI DEMASI. — C'est un des cas de folie les plus étranges qu'on ait vus depuis longtemps, que celui de ce malheureux qui a été amené au dépôt hier soir.

Vers six heures, dit l'Estafette, il avait aboré un gardien de la paix dans les Champs-Élysées, à Paris, à la hauteur du rond-point de l'Étoile, et, tout pâle, des gouttes de sueur sur le visage, lui avait raconté ce qui suit:

«La veille au soir, à onze heures, il avait rencontré sur le boulevard un oncle qu'il n'avait pas vu depuis vingt ans et qu'il croyait mort. L'oncle lui avait proposé une place dans sa voiture, un coupé à deux chevaux, avec cocher et valet de pied. La voiture avait pris la direction du boulevard Voltaire et était sortie de Paris par la barrière de Vincennes.

Jusqu'à là, tout avait été pour le mieux. L'oncle n'était pas en sauer. Seulement, voici que tout à coup, les lanternes s'éteignent, l'oncle était devenu d'une couleur terreuse et... au bout de quelques minutes, il s'était trouvé vêtu d'un sussex.

«Je voyais, disait le pauvre fou au gardien de la paix, l'Aleline des chevaux s'élever en tourbillons rouges... puis, de chaque côté des portières de la voiture, qui s'était métamorphosée en corbillard, je reconnus ma marraine, mon frère et cinq ou six de mes parents qui glissaient sans toucher le sol. Je me suis évanoui et je viens de revenir à moi devant l'Aro-de-Triomphe.

La victime de cette effrayante hallucination a été examinée ce matin au dépôt de la préfecture par le docteur Legrand, et a été reconnue atteinte d'aliénation mentale et dirigée en conséquence à l'asile Sainte-Anne.

Il se nomme Henri Demasi, est ancien instituteur et demeure rue des Acacias. Il avait disparu de chez lui.

Une triste nouvelle. Jules Sandeau vient d'être cruellement éprouvé.

Son fils unique (Marie-Simon-Jules), lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur, est mort hier à Nice, à l'âge de 33 ans, d'une bronchite chronique.

UN ENFANT D'UN AN MIS EN FAILLITE. — Nous lisons dans le Journal de Genève du 6:

Au mois de mai 1861 naissait, dans la vallée de Blénis, un garçon dont le père était mort quelques jours auparavant. Cet enfant avait encore son aïeul.

Le père lui laissait, en mourant, un actif de 8,000 fr. et un passif de 2,000 fr. Néanmoins, un an après, en 1862, le petit garçon fut déclaré en faillite.

Dès cet époque, le malheureux enfant ainsi dépouillé eut douze tuteurs ou procureurs, qui soutinrent pour lui quarante procès. Il eut douze avocats, subit plusieurs arbitrages, reçut vingt libelles et environ trente monitoires. Sept recours furent adressés au gouvernement en son nom et autant au commissaire du district.

L'huissier frappa plus de cent fois à sa porte. Nous n'en finirions pas si nous parlions des kilogrammes de papier, timbré ou non, qui furent employés dans cette affaire scandaleuse.

Et aujourd'hui les choses en sont abîmées à la fenêtre de son cachot et s'évada en se jetant à la nage. Traqué de toutes parts et ressaisi, il fut emprisonné de nouveau. Enfin, sur la demande du gouvernement français, il fut relâché en 1862 et revint en France, où il se mit à faire un nouvel appel aux fonds publics pour reconquérir sa royauté perdue. Tous ses efforts, qui méritaient peut-être d'être encouragés, n'obtinrent aucun succès. A contraire, le 22 octobre 1864, il était traduit en police correctionnelle pour le paiement

tions illégales des sieurs Minour, Florimond et Battaille père et fils. Il a déjà été condamné par contumace, en 1873, à la déportation dans une enceinte fortifiée. D'après le rapport, lorsque l'insurrection parisiennne éclata, l'inculpé non-seulement continua son service, mais, nommé délégué de sa compagnie, il se montra l'un des plus dévoués à la cause de la Commune, se faisant remarquer par sa propagande révolutionnaire. Attaché ensuite au bureau militaire et à la commission d'enquête du 20<sup>e</sup> arrondissement, il poursuivait avec ardeur les réfractaires et prenait part à tous les actes arbitraires émanant de cette commission. Dans son interrogatoire, l'accusé soutient qu'il n'a jamais fait partie du comité central, mais seulement du comité du 20<sup>e</sup> arrondissement qui, plus tard, est devenu un comité d'enquête. Mais il y est resté, plutôt que de rentrer dans les bataillons de marche, parce qu'il gagnait dans ces fonctions, 5 fr. par jour et qu'il avait sa vieille mère à nourrir. Il prétend que s'il a pu signer quelques pièces compromettantes, il a d'autre part rendu de grands services à des personnes qui pouvaient en témoigner. L'accusé soutient qu'en signant les trois actes d'arrestations qu'on lui reproche, il n'a fait qu'obéir à des ordres supérieurs qu'il ne pouvait désobéir.

Le Conseil, présidé par le colonel Desandré, condamne l'accusé à la déportation simple.

NOUVELLES DU MATIN

Paris, 8 mars, 9 h. 25, s.

Chambre des communes. — Lord Bourke dit qu'aucune réponse n'a été envoyée à Saint-Petersbourg, mais que sur la demande de la Russie, la réponse sera ajournée jusqu'à la réception de la communication additionnelle, laquelle n'a pas encore été reçue.

La réponse n'a pas encore été envoyée.

Paris, 8 mars, 10 h. 22, s.

Chambre des communes. — Lord Bourke dit qu'il se confie pleinement au chargé d'affaires anglais à Constantinople, mais qu'il reconnaît l'inconvénient de son absence et n'est nullement dans l'intention de laisser prolonger longtemps l'état actuel.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du Journal officiel d'aujourd'hui:

Décret décernant une médaille d'honneur pour fait de sauvetage.

Arrêtés nommant des percepteurs.

Paris, le 9 mars.

La commission du budget s'est réunie jeudi, à trois heures, sous la présidence de M. Gambetta. M. Martel devait être entendu, dans cette séance, sur diverses questions du budget des cultes; mais M. le garde des sceaux, encore un peu souffrant, s'est fait excuser; il sera entendu lundi prochain à Versailles.

M. Tirard a lu à la commission son rapport sur le budget des beaux-arts. Dans ce rapport, M. Tirard s'est appliqué à démontrer que par voie de virements il avait été perçu sur divers chapitres, une somme de 18,280 fr. employée en gratifications.

La commission a décidé que pareille somme serait supprimée dans le budget de 1878. Par contre, elle a inscrit un crédit de 6,000 francs destiné à augmenter le traitement des employés inférieurs.

La commission s'est ensuite occupée des tableaux décoratifs du Panthéon. Elle a blâmé le choix des sujets suivants: Une Notre-Dame de Lourdes, une Notre-Dame de la Garde, une Notre-Dame de Fourvières et la Vierge noire.

La commission estime que les sujets décoratifs doivent être tels qu'ils n'affectent pas le Panthéon d'une manière définitive au service religieux.

Le ministre sera entendu à cet égard.

Le Soleil qui demandait la suppression des commissions parlementaires comme inutiles, déclare, aujourd'hui que la commission du budget de 1878 est plus qu'inutile; elle est nuisible; elle vit de chimères, et de chimères malfaisantes. Elle veut la suppression du budget des cultes et n'osant pas la réclamer en bloc, de peur de semer le trouble et d'exciter l'indignation dans le pays, elle en détache quelques parcelles.

Le Ralliement demande qu'on s'occupe sérieusement, activement des « questions d'affaires »:

« La crise commerciale qui sévit en Europe et dont nous ressentons le contre-coup, l'exige impérieusement.

« La France a cet avantage sur les autres nations, l'Angleterre exceptée, que la crise industrielle et commerciale n'est pas compliquée d'une crise financière. Tout au contraire, les capitaux d'épargne sont d'une extrême abondance. Il ne s'agit que de leur trouver des emplois sérieux.

« Les maux que l'on signale, en les exagérant trop souvent pour les besoins de certaines causes, ne sont donc pas sans remède. Le remède existe. Il s'agit de l'appliquer résolument en donnant café à toutes les questions d'affaires une prompt solution.

Le ministre de l'instruction vient d'adresser aux préfets une circulaire très détaillée au sujet des bibliothèques scolaires.

Il résulte de cette circulaire que l'œuvre des bibliothèques au lieu de progresser comme par le passé, semble actuellement stationnaire; cet état de choses paraît tenir à deux causes: 1<sup>o</sup> le nombre des volumes ne s'accroît pas suffisamment parce que leur détérioration

hâte les met promptement hors de service; 2<sup>o</sup> le nombre des lecteurs diminue parce que, dans beaucoup de localités, les ouvrages existants ont été lus et relus.

De là deux questions principales: conserver les ouvrages existants; les renouveler.

Il est presque nécessaire que les volumes soient reliés; y pourrait arriver à ce but par des souscriptions.

Le renouvellement des volumes ne peut être obtenu qu'au moyen de sacrifices des communes, des municipalités, et par des souscriptions faites dans les familles et chez les anciens élèves des écoles.

« La circulaire fait observer que les bibliothèques doivent être installées dans une salle d'école, non dans une salle de mairie comme on l'a fait trop souvent, et que les livres doivent être placés dans une armoire réglementaire, et non laissés dans les caisses d'envoi tout ouvertes.

« M. Waddington termine en rappelant que toutes les communications d'ouvrages doivent être absolument gratuites. Les dons et les souscriptions provoqués pour la création des bibliothèques, doivent toujours avoir un caractère de spontanéité.

Le Paris-Journal, réfutant une assertion erronée du Times, dit: « L'attitude de la France dans les affaires d'Orient est trop nette, trop franche, trop désintéressée, trop pacifique pour que quoi que ce soit, ou qui que ce soit, la puisse embarrasser. Quand on n'a pas d'arrière-pensée et que l'on joue carte sur table, on est très-fort et l'on est toujours prêt. Rien ne peut nous surprendre. »

Le général Ignatieff sera reçu à Paris avec l'empressement que mérite un homme de sa valeur et de son rang, et avec les sympathies que la grande nation à laquelle il appartient trouve si facilement en France. Soit chez nos ministres, soit dans les salons particuliers s'il lui plaît d'y jeter un coup d'œil, il n'aura à faire aucune découverte. Tout est au grand jour. La France souhaite la paix générale et, quoi qu'il arrive, restera en paix avec tout le monde. Elle considère le voyage du général comme un symptôme de paix, et en cela nous sommes convaincus que l'opinion publique ne se trompe pas. »

M. Louis Blanc se retire de la direction politique du journal l'Homme libre, pour cause de santé.

Des nouvelles de Bordeaux contredisent la nouvelle de la mort de M. de Tonnens, ex-roi d'Araucanie, ex-roi d'Araucanie, qui se trouve à l'hôpital, où le cardinal Donnet est allé le voir.

Une souscription est ouverte en faveur de l'ex-avoué de Périgueux.

Petite Bourse du soir:

3 0/0, 73.72.

5 0/0, 106.80 82 1/2 80.

Turc, 12 12.15.

Chemins égyptiens, 293.75

Peu d'affaires.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

Berlin, 8 mars.

Il ressort des entretiens que le général Ignatieff a eus avec les principaux hommes d'Etat de Berlin, et qu'il renouvellera prochainement dans d'autres villes que la Russie ne vise pas à une politique isolée dans la question d'Orient, mais désire seulement engager les puissances, qui ont adopté avec elle les résolutions de la conférence à faire des déclarations telles que l'exécution du programme de la Conférence, s'impose à la Turquie comme un devoir, résultant des droits accordés par traité à cet Etat.

La Porte devra remplir les obligations, en mettant en pratique les institutions en question, et en les reconstruisant en principe. Dans le cas contraire, toute puissance contractante, sera libre d'agir en vue de l'accomplissement d'un devoir dont l'existence est reconnue par tout le monde. Par la connaissance toute spéciale de l'état des choses, et par sa situation élevée, dans laquelle on affirmé précédemment qu'il exerçait une action particulièrement accentuée et particulièrement favorable à la guerre le général Ignatieff est plus que tout autre personnage, en état de prouver que le Gouvernement russe restreint sa politique aux questions mises en discussion par toutes les puissances.

Saint-Sébastien, 8 mars.

Le général Quesada est attendu ici à l'occasion de la réunion de la junte.

Les membres de la commission de l'Avalis sont à Madrid. Ils ont eu plusieurs entrevues avec M. Canovas. L'entente est probable.

New-York, 8 Mars soir.

Le Sénat approuve la nomination de M. Scherman comme secrétaire du trésor.

DERNIERE HEURE

Marseille, 8 mars, 1 h. 36 soir.

L'emprunt de 89 millions a été souscrit 62 fois.

Les résultats complets ne sont pas encore connus.

Constantinople, 8 mars.

Les négociations de la Turquie et du Monténégro rencontrent des difficultés; la Porte est opposée à la cession de Nakick et du port Spizza.

PILULES COLBERT

stomatiques, épuratives et dépuratives; souveraines contre la constipation, la bile, les glaires et les étourdissements, 3 fr. la boîte. A Roubaix, dans toutes les bonnes pharmacies. 13216

EN VENTE

à la librairie du Journal de Roubaix, rue Nain, 1

NOTICE HISTORIQUE sur le CANAL DE ROUBAIX

Par Gustave BAUREL, rédacteur au Journal de Roubaix. Prix: 2 fr. 25.

BULLETIN FINANCIER

On nous écrit de Paris, le 8 mars 1877:

La Bourse est aujourd'hui moins disposée qu'elle l'était il y a quelques jours à courir les aventures d'une hausse continue jusqu'à la fin du mois de mars.

Elle se dit qu'après un coup de hausse comme celui qui a marqué la liquidation de fin février, il faut attendre des nouvelles plus pacifiques que celles qui nous parviennent depuis quelques jours.

Tous les marchés européens sont dans l'attente des événements, et les affaires y sont aussi peu actives que sur le nôtre.

Les recettes générales archivent 16,000 de 3 0/0 et 14,000 de 5 0/0.

Les deux cotes des consolidés nous accusent une hausse de 1/8.

En dehors des opérations sur les Rentes, qui se sont tenues dans les limites de variations insignifiantes, on signale peu d'affaires.

Le Comptoir ne peut toujours conserver le cours de 600.

Le 5 0/0 Italien qui a débuté à 72,75 finit à 72,50.

Le 5 0/0 Turc se négocie de 12,15 à 12,22 1/2.

L'Est Algérien à 507,50.

On discute beaucoup les cours des valeurs émises par les Sociétés des Chemins de fer d'intérêt local, en raison de la tendance des travaux des commissions parlementaires, qui ne paraissent pas devoir aboutir à une solution favorable.

Banque de France et succursales

Situation au 8 mars 1877, au matin

Argent monnayé et lingots à Paris et dans les succursales: 2,216,832,710 3/4

Effet échus hier à recevoir ce jour: 126,313 98

Portefeuille (Commerce): 201,486,873 12

Paris: 60,000,000 .. 338,845,000 ..

Portefeuille des succursales: 204,891,663 ..

Avances sur lingots et monnaies: 16,100,800 ..

Avances sur lingots et monnaies dans les succursales: 1,760,800 ..

Avances sur effets publics français: 27,111,600 ..

Avances sur effets publics français dans les succursales: 19,763,950 ..

Avances sur actions et obligations de chemins de fer: 15,869,550 ..

Avances sur actions et obligations de chemins de fer dans les succursales: 12,869,550 ..

Avances sur obligations du Crédit foncier: 1,259,400 ..

Avances sur obligations du Crédit foncier dans les succursales: 711,000 ..

Avances à l'Etat (convention du 10 juin 1857): 60,000,000 ..

Rente de (Loi du 17 mai 1834) la réserve (Ex-banques dépossédées): 40,000,000 ..

Rentes disponibles: 2,980,750 14

Rente immobilière (Loi du 9 juin 1857) et compris 9,125,000 ..

de la réserve: 100,000,000 ..

Billets et mobilier de la Banque: 4,000,000 ..

Immeubles des succursales: 5,180,990 ..

Dépenses d'administration de la Banque et des succursales: 973,611 69

Emploi de la réserve spéciale: 17,094,209 97

Divers: 21,899,339 96

PASSIF

Capital de la Banque: 182,500,000 ..

Bénéfices en addition au capital (art. 8, loi du 9 juin 1857): 8,002,213 54

Réserves (Ex-banques dépossédées) partentiales: 10,000,000 ..

Réserves (Ex-banques dépossédées) partentiales: 2,980,750 14

Réserves (Ex-banques dépossédées) partentiales: 9,125,000 ..

Réserves (Ex-banques dépossédées) partentiales: 4,000,000 ..

Réserves (Ex-banques dépossédées) partentiales: 17,094,209 97

Réserves (Ex-banques dépossédées) partentiales: 21,899,339 96

Réserves (Ex-banques dépossédées) partentiales: 3,356,098,201 02

Certifié conforme aux écritures: Le gouverneur de la Banque de France, ROULAND.

Ce bilan, comparé à celui de la semaine dernière, fait ressortir les différences suivantes sur les principaux chapitres:

AUGMENTATION

Comptes courants particuliers: 27,727,000

DIMINUTION

Encaisse: 3,116,003

Circulation des billets: 54,337,000

Portefeuille: 17,809,000

Compte courant du Trésor: 334,000

BANQUE NATIONALE

Place Vendôme à Paris

Société Anonyme, capital: 4,000,000

TABLEAU DES VALEURS NON COULEES

100 fr. de Rentes 3 0/0

100 fr. de Rentes 5 0/0

100 fr. de Rentes 4 1/2

100 fr. de Rentes